DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 080-218002467-20250422-09_2025-DE

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 22 AVRIL 2025
Convocation du 14 avril

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux avril à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE

Etaient absents : Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Bernard MICHALAK), Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Bernard ROBIDA (pouvoir à Bruno DESANDERE), Louis GUERRA (pouvoir à Philippe PETIT), Céline COLLET (pouvoir à Maria TREFCON)

Etaient absents excusés : Michel THIEFAINE, Frédéric DOMON

M. Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

Fiscalité directe locale (n°9-2025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties 46,20 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 36,33 %
- Taxe d'habitation 9,91 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de 691 160 €

Le Maire,
Maria TREFCON

MAIRIE DE DREUIL-LES-AMIENS (Somme)